

Porcherie d'Heuringhem : AIVES veut étoffer son réseau

PUBLIÉ LE 31/05/2016

PAR ANTHONY BERTELOOT

L'association intervillages pour un environnement sain (AIVES), résultat de la fusion en 2012 de deux collectifs créés pour protester contre l'installation d'une porcherie industrielle entre Ecques et Heuringhem, a tenu sa quatrième assemblée générale.



1. L'association

Quatre procédures sont en cours. Ce qui vaut à l'association de consacrer l'essentiel de son budget aux honoraires d'avocats : près de 13 600 € alors que les recettes plafonnent à 19 288 € : « *Les contributions des adhérents (548 en 2015, pour 2 810 €) et les dons divers (2 206€) sont donc essentiels* », a souligné Jean-Michel Jedraszak, le président, devant une centaine de membres de l'association qui en compte environ 390 enregistrés depuis le 1er janvier 2016.

2. Judiciaire

Une procédure est en cours contre le président : « *De l'autre côté, c'est leur façon de faire. Nous, nous n'attaquons pas les individus, mais un projet en particulier, et l'élevage industriel en général* ». AIVES et son président ont été assignés au tribunal pour violation de la propriété privée et de l'intimité. « *Je suis rentré, une seule fois, dans leur propriété pour faire des photos des fondations, c'est vrai.* » Mais Jean-Michel Jedraszak rappelle que l'EARL Bridault a été déboutée (en mars 2015) et que l'affaire est en appel à Douai. Et dénonce au passage « *le manque d'honnêteté de l'exploitation et de ses avocats. Tout ce qu'ils disent est sujet à caution* ». Le président en veut pour preuve les tentatives de minimisation de l'influence de son association dans le monde agricole.

3. Juridique

Il y a trois procédures en cours. Sur l'autorisation d'exploiter d'abord : « *Ça ne bouge pas. On échange toujours des pièces* », déplore le président. Sur le fameux chemin dit « AFR » : « *On ne sait pas à qui il appartient* ». Enfin, le permis de construire : « *Les services de la préfecture se sont immiscés dans le dossier du permis modificatif en octobre*, a estimé Jean-Michel Jedraszak. *Ils ont déposé un référé, en urgence, contre le refus du maire d'Heuringhem de signer le permis de construire modificatif* ». Une intervention qui traduit, selon le président, la volonté de la préfecture de donner son aval au projet coûte que coûte. « *Depuis, Aurélie Bridault a été reçue en préfecture (fin avril) où sa ténacité exemplaire a été soulignée.* »

Une seule santé, un seul collectif ?

La pétition lancée en février pour soutenir l'opposition au projet de porcherie d'Heuringhem en particulier et aux fermes-usines en général a vite prospéré. Environ 20 000 signatures mi-avril, plus de 60 000 depuis quelques jours. Des pétitionnaires de toute la France, voire au-delà, qui traduisent combien AIVES a élargi son cercle de compétence, sur le plan géographique, mais aussi purement interventionnel. « *On va vers un concept dont on entendra parler de plus en plus : une seule santé.* » Une philosophie qui relie immanquablement la santé humaine, celle des animaux et celle de l'environnement. « *AIVES n'est pas simplement là pour se battre contre un projet* », a tenu à préciser Jean-Michel Jedraszak.

D'ailleurs, au premier rang de l'assemblée générale lundi 30 mai, Francis Chastanier, le président de Novissen, créée en 2011 en réaction à la fameuse ferme des mille vaches (<http://www.lavoixdunord.fr/economie/ferme-des-mille-vaches-un-cheptel-sous-haute-surveillance-ia0b0n2797765>), dans la Somme. Mais aussi la présidente d'une toute nouvelle association, ARPE, près de Douai, qui lutte contre un projet d'extension... d'un élevage porcin tout proche d'habitations. Ce qui pourrait amener, presque naturellement, tout ce petit monde, avec d'autres entités, à unir leurs forces « *pour une réelle efficacité juridique* ». C'est donc le projet qu'AIVES se propose de mener à bien cette année : « *On se bat contre des structures puissantes comme la FNSEA (principal syndicat d'exploitants agricoles). Quand une nouvelle association locale se monte contre un projet industriel, elle a besoin de vite réagir au tribunal administratif, poursuit le président. Et la loi Macron n'a rien arrangé* ». Reste à définir avec quels partenaires et sous quelle forme.